

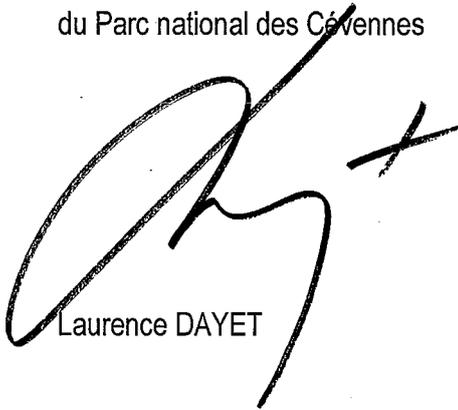
Parc national
des Cévennes

**Annexe à la réglementation de la chasse au grand gibier
dans le cœur du Parc national des Cévennes
pour la campagne 2015-2016**

**Fixation des plans de chasse du grand gibier
en zone cœur du parc national
pour la campagne 2015-2016**

Vu pour être annexé à la délibération n°20150422 du conseil d'administration du 3 juillet 2015.

La directrice par intérim de l'établissement public
du Parc national des Cévennes



Laurence DAYET

Le Président du conseil d'administration
de l'établissement public du Parc national
des Cévennes



Henri COUDERC

Plan de chasse « Chevreuil » 2015-2016		Attributions 2015-2016	
<i>Massif</i>	<i>Zone indicative (ZI)</i>	<i>Maxi</i>	<i>Mini</i>
Mont Lozère nord, ouest et est (Lozère) Maxi : 44	N°1 : Territoire de chasse aménagé du Mont Lozère ouest (Saint-Etienne-du-Valdonnez, Lanuéjols)	14	22
	N°2 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé du Mont Lozère ouest (Saint-Etienne-du-Valdonnez, Lanuéjols)	2	
	N°3 : Association cynégétique : Saint-Julien-du-Tournel, Chadenet, Mas d'Orcières, Cubières Cubières, Altier, Pourcharesses et Saint-André-de-Capcèze	24	
	N°4 : Territoire de chasse aménagé d'Ispagnac-Quézac (Mont Lozère)	2	
	N°5 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé d'Ispagnac-Quézac (Mont Lozère)	2	
Mont Lozère est (Gard), Maxi : 16	N°6 : Association cynégétique : Concoules, Pontails et Brésis, Génolhac	16	8
Mont Lozère sud, Bougès nord Maxi : 155	N°7 : Zone de tranquillité du Mont Lozère (association cynégétique)	15	77
	N°8 : Association cynégétique : Saint-Frézal de Ventalon, Saint-Maurice de Ventalon, Vialas et Saint-Andéol de Clerguemort	45	
	N°9 : Association cynégétique : Pont-de-Montvert et Fraissinet de Lozère	30	
	N°10 : Association cynégétique : Ramponenche	10	
	N°11 : Association cynégétique : Les Laubies, Les Badioux	8	
	N°12 : Zone de tranquillité des Laubies (association cynégétique)	8	
	N°13 : Territoire de chasse aménagé d'Altefage	11	
	N°14 : Zone de Tranquillité du territoire de chasse aménagé d'altéfage	3	
	N°15 : Zone de tranquillité du Bougès (association cynégétique)	25	
Vallées cévenoles Maxi : 95	N°16 : Association cynégétique : Bougès sud, – Vallée de la Mimente (communes de La Salle-Prunet, Cassagnas, Saint-Julien-d'Arpaon), – Vallée Longue (communes Saint-André-de-Lancize [partie 1] et Saint-Privat-de-Vallongue)	44	47
	N°17 : Association cynégétique : Communes de Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Germain-de-Calberte et Saint-André-de-Lancize [partie 2]	8	
	N°18 : Association cynégétique : – Les Cans (communes de Bassurels, Rousses, Vébron et Florac pour parties), Barre-des-Cévennes, Le Pompidou, Saint-Laurent-de-Trèves et Vallée Française (communes de Sainte-Croix-Vallée-Française et Molezon)	33	
	N°19 : Zone de tranquillité de Fontmort (association cynégétique)	10	
Causse Méjean Maxi : 73	N°20 : Secteur 4 (association cynégétique)	39	37
	N°21 : Zone de tranquillité du secteur 4 (association cynégétique)	0	
	N°22 : Secteur 5 (association cynégétique)	12	
	N°23 : Zone de tranquillité du secteur 5 (association cynégétique)	5	
	N°24 : Territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	11	
	N°25 : Zone de tranquillité du territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	0	
	N°26 : Territoire de chasse aménagé d'Hures la Parade	2	
	N°27 : Zone de tranquillité du territoire de chasse aménagé d'Hures la Parade	0	
	N°28 : Territoire de chasse aménagé de St Pierre des Tripiers	2	
	N°29 : Zone de tranquillité du territoire de chasse aménagé de St Pierre des Tripiers	0	
	N°30 : Territoire de chasse aménagé d'Ispagnac-Quézac (Causse Méjean)	2	
	N°31 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé d'Ispagnac-Quézac (Causse Méjean)	0	

Aigoual nord Maxi : 72	N°32 : Secteur 4 (association cynégétique)	20	37
	N°33 : Zone de tranquillité du Marquairès (secteur 4 association cynégétique)	0	
	N°34 : Secteur 5 (association cynégétique)	5	
	N°35 : Zone de tranquillité de Brèze Béthuzon (secteur 5 association cynégétique)	2	
	N°36 : Territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	42	
	N°37 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	3	
Aigoual sud (Gard) Maxi : 108	N°38 : Association cynégétique : Communes :Arphy, Bréau-Mars, L'Espérou, Aumessas, Arrigas, Alzon, Valleraugue, Camprieu, Lanuéjols, Dourbies	100	54
	N°39 : Zone de tranquillité du Trevezel (association cynégétique)	1	
	N°40 : Zone de tranquillité du Lingas (association cynégétique)	4	
	N°41 : Zone de tranquillité de Saint Sauveur des Pourcils (association cynégétique)	3	
Total		563	282

Plan de chasse « Cerf » 2015-2016					
		Attributions 2015-2016			
Massif	Zone indicative (ZI)	Maxi	CEFF	CEM	Mini
Mont Lozère nord, ouest et est (Lozère) Maxi : 69	N°1 : Territoire de chasse aménagé du Mont Lozère ouest (Saint-Etienne-du-Valdonnez, Lanuéjols)	7	5	2	41
	N°2 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé du Mont Lozère ouest (Saint-Etienne-du-Valdonnez, Lanuéjols)	2	1	1	
	N°3 : Association cynégétique : Saint-Julien-du-Tourmel, Chadenet, Mas d'Orcières, Cubières Cubières, Altier, Pourcharesses et Saint-André-de-Capcèze	60	40	20	
	N°4 : Territoire de chasse aménagé d'Ispagnac-Quézac (Mont Lozère)	0			
	N°5 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé d'Ispagnac-Quézac (Mont Lozère)	0			
Mont Lozère est (Gard), Maxi : 7	N°6 : Association cynégétique : Concoules, Pontels et Brésis, Génolhac	7	5	2	5
Mont Lozère sud, Bougès nord Maxi : 184	N°7 : Zone de tranquillité du Mont Lozère (association cynégétique)	52	35	17	110
	N°8 : Association cynégétique : Saint-Frézal de Ventalon, Saint-Maurice de Ventalon, Vialas et Saint-Andéol de Clerguemort	45	30	15	
	N°9 : Association cynégétique : Pont-de-Montvert et Fraissinet de Lozère	27	18	9	
	N°10 : Association cynégétique : Ramponenche	10	7	3	
	N°11 : Association cynégétique : Les Laubies, Les Badioux	9	6	3	
	N°12 : Zone de tranquillité des Laubies (association cynégétique)	9	6	3	
	N°13 : Territoire de chasse aménagé d'Altefage	6	5	1	
	N°14 : Zone de Tranquillité du territoire de chasse aménagé d'altefage	2	1	1	
Vallées cévenoles Maxi : 109	N°15 : Zone de tranquillité du Bougès (association cynégétique)	24	16	8	66
	N°16 : Association cynégétique : – Bougès sud, – Vallée de la Mimente (communes de La Salle-Prunet, Cassagnas, Saint-Julien-d'Arpaon), – Vallée Longue (communes Saint-André-de-Lancize [partie 1] et Saint-Privat-de-Vallongue)	60	40	20	
	N°17 : Association cynégétique : Communes de Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Germain-de-Calberte et Saint-André-de-Lancize [partie 2]	18	12	6	
	N°18 : Association cynégétique : – Les Cans (communes de Bassurels, Rousses, Vébron et Florac pour parties), – Barre-des-Cévennes, Le Pomicidou, Saint-Laurent-de-Trèves, – Vallée Française (communes de Sainte-Croix-Vallée-Française et Molezon)	13	8	5	
Causse Méjean Maxi : 20	N°19 : Zone de tranquillité de Fontmort (association cynégétique)	18	12	6	12
	N°20 : Secteur 4 (association cynégétique)	9	6	3	
	N°21 : Zone de tranquillité du secteur 4 (association cynégétique)	0			
	N°22 : Secteur 5 (association cynégétique)	4	3	1	
	N°23 : Zone de tranquillité du secteur 5 (association cynégétique)	1	0	1	
	N°24 : Territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	6	4	2	
	N°25 : Zone de tranquillité du territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	0			
	N°26 : Territoire de chasse aménagé d'Hures la Parade	0			
	N°27 : Zone de tranquillité du territoire de chasse aménagé d'Hures la Parade	0			
	N°28 : Territoire de chasse aménagé de St Pierre des Tripiers	0			
	N°29 : Zone de tranquillité du territoire de chasse aménagé de St Pierre des Tripiers	0			
	N°30 : Territoire de chasse aménagé Ispagnac-Quezac (Causse Méjean)	0			
N°31 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé Ispagnac-Quezac (Causse Méjean)	0				

Aigoual nord Maxi : 155	N°32 : Secteur 4 (association cynégétique)	19	12	7	92
	N°33 : Zone de tranquillité du Marquairès (secteur 4 association cynégétique)	3	2	1	
	N°34 : Secteur 5 (association cynégétique)	24	16	8	
	N°35 : Zone de tranquillité de Brèze Béthuzon (secteur 5 association cynégétique)	27	18	9	
	N°36 : Territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	79	55	24	
	N°37 : Zone de tranquillité du Territoire de chasse aménagé de l'Aigoual nord	3	2	1	
Aigoual sud (Gard) Maxi : 83	N°38 : Association cynégétique : Communes :Arphy, Bréau-Mars, L'Espérou, Aumessas, Arrigas, Alzon, Valleraugue, Camprieu, Lanuéjols, Dourbies	64	41	23	49
	N°39 : Zone de tranquillité du Trevezel (association cynégétique)	9	6	3	
	N°40 : Zone de tranquillité du Lingas (association cynégétique)	7	5	2	
	N°41 : Zone de tranquillité de Saint Sauveur des Pourcils (association cynégétique)	3	2	1	
Total		627	419	208	375

Plan de chasse « Mouflon » 2015-2016		<i>Attributions 2015-2016</i>					
<i>Massif</i>	<i>Zone indicative</i>	<i>Maxi</i>	<i>MOM</i>	<i>MOM1</i>	<i>MOF</i>	<i>MOIJ</i>	<i>Mini</i>
Vallées cévenoles Maxi : 2	N°16 : Association cynégétique : Bougès sud : Vallée de la Mimente (communes de La Salle Prunet, Cassagnas, St Julien d'Arpaon) Vallée longue (communes de St André deLancize partie 1 et St Privat de Vallongue)	0					0
	N°17 : Association cynégétique : Communes de St Martin de Lansuscle et St Germain de Calberte et St André de Lancize partie2)	2	1		1		0
Aigoual sud Maxi : 13	N°38 : Association cynégétique : Haute vallée de l'Hérault, Valleraugue et L'Espérou	13	2	5	4	2	6
Total		15	3	5	5	2	6

Plan de chasse « Daim » 2015-2016		<i>Attributions 2015-2016</i>	
<i>Massif</i>	<i>Zone indicative</i>	<i>Maxi</i>	<i>Mini</i>
Cœur du parc national des Cévennes		2	0
Total		2	0

